



**PROGRAMME DE RESILIENCE DU
SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE
L'OUEST (FSRP-TOGO)**

TERMES DE REFERENCE POUR LE

**RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN GESTION DES
INSTRUMENTS FINANCIERS ET L'ACCES AU MARCHÉ**

REFERENCE DE L'ACTIVITE : **TG-FSRP TOGO-306507-CS-INDV**

TITRE DU PROJET : **FSRP-TOGO**

**NUMERO D'IDENTIFICATION
DU PROJET** : **P172769**

PAYS : **TOGO**

AUTORITE CONTRACTANTE : **MAEDR**

SOURCE DE FINANCEMENT : **CREDIT IDA 6996-TG**
: **DON IDA 9220**

DATE : **SEPTEMBRE 2022**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement du Togo, en collaboration avec d'autres pays d'Afrique de l'ouest, a préparé le Programme de résilience des systèmes alimentaires en Afrique de l'ouest (FSRP) financé par la Banque mondiale. L'objectif de ce programme est d'augmenter la préparation contre l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones du programme.

La première phase du programme, concerne quatre (04) pays : le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo et trois (03) organisations régionales à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et le Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF).

D'une durée de cinq (05) ans, il sera mis en œuvre à travers les cinq (05) composantes suivantes :

- Composante 1 : Services de conseil numériques pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires ;
- Composante 2 : Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire ;
- Composante 3 : Intégration des marchés et commerce ;
- Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence ;
- Composante : 5 Gestion du programme.

Composante 1 - Service de conseil numérique pour la prévention et la Gestion des crises Agricoles et Alimentaire.

Cette composante vise à : (i) mettre en place des systèmes d'aide à la prise de décision pour prévenir et gérer plus efficacement les crises agricoles, alimentaires et nutritionnelles, les risques hydrométéorologiques et climatiques, et y faire face en intégrant les données et en tirant parti des innovations et des technologies de pointe ; et (ii) renforcer la capacité nationale et la durabilité institutionnelle, ainsi que la collaboration avec le secteur privé pour fournir des services de conseil numériques axés sur la demande, et des services de prévision et d'alerte basés sur l'impact.

Sous-composante 1.1 : Amélioration des systèmes de prévention et de suivi des crises alimentaires .

Cette sous-composante vise à renforcer la capacité du système national de production, d'analyse et de diffusion des données sur la sécurité alimentaire et l'agrométéorologie, ainsi qu'à renforcer la coordination régionale pour l'échange bilatéral de données et l'optimisation des systèmes de prévention et d'alerte précoce.

Sous-composante 1.2 : Renforcement des services numériques d'hydrométrie et de conseil agricole pour les agriculteurs.

Cette sous-composante vise à améliorer les systèmes nationaux de conseil agricole pour l'accès et l'utilisation d'informations spécifiques relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle par les acteurs du système alimentaire, notamment les décideurs et les agriculteurs.

Composante 2 - Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive des systèmes alimentaires.

Cette composante vise à renforcer la résilience et la durabilité des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques permettant aux petites et moyennes exploitations, en particulier aux femmes et aux jeunes, de satisfaire durablement leurs besoins alimentaires et

nutritionnels et d'augmenter leurs revenus issus de la vente des excédents sur les marchés locaux et régionaux.

Sous-composante 2.1: Consolider les systèmes régionaux d'innovation agricole :

Cette sous-composante vise à renforcer les systèmes régionaux de recherche et de conseil agricoles afin de générer des innovations technologiques durables, notamment des technologies intelligentes du point de vue climatique, en intégrant la nutrition, le genre et la jeunesse.

Sous-composante 2.2 : Renforcer la sécurité alimentaire régionale par la gestion intégrée du paysage.

Cette sous-composante vise à maintenir et améliorer la base du capital naturel dans les zones d'intervention pour assurer la durabilité de la productivité, améliorer durablement la sécurité alimentaire des ménages ruraux et leur résilience à la variabilité climatique dans les zones ciblées.

Composante 3 - Intégration et commerce des marchés alimentaires régionaux.

L'objectif de cette composante est de développer les chaînes de valeur et de renforcer l'intégration entre les pays de la sous-région ouest africaine en levant les obstacles liés aux échanges. La mise en œuvre de la composante permettra de faciliter les échanges entre les zones excédentaires et les zones déficitaires. Elle facilitera également la commercialisation des intrants et des technologies agricoles au sein et au-delà des frontières nationales. Elle consolidera les acquis de la réserve alimentaire régionale de la CEDEAO. Par ailleurs, la composante soutiendra le développement des chaînes de valeur régionales stratégiques de la CEDEAO.

Sous-composante 3.1 : Faciliter le commerce à travers les principaux corridors et consolider le système de réserves alimentaires.

Sous le leadership et la coordination de la CEDEAO et de l'UEMOA, cette sous-composante vise à renforcer la résilience des systèmes alimentaires et à accélérer le commerce régional dans un environnement commercial sain.

Sous-composante 3.2 : Appui au développement de chaînes de valeur stratégiques et régionales.

Dans le cadre de cette sous-composante, le programme appuiera le développement de chaînes de valeur, en se concentrant sur les segments amont et aval des filières ciblées (riz, soja, volaille) afin d'accroître la disponibilité de produits en quantité et répondant aux normes, et de créer de la valeur ajoutée pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable. Ceci aura des impacts positifs tangibles sur la sécurité alimentaire régionale.

La sous composante 3.2 soutiendra le développement des chaînes de valeur régionales stratégiques par la mise en place des mécanismes pour faciliter l'accès des alliances productives éligibles au financement de leurs activités. Ces mécanismes feront appel à des systèmes de subventions permettant de baisser les taux d'intérêts, sans interférer dans le fonctionnement normal des marchés financiers. L'objectif des Instruments financiers est d'accompagner la promotion de l'entreprenariat dans le secteur agricole à travers le financement d'activités innovantes, économiquement viables et reposant sur des mécanismes d'investissements pérennes, mobilisables par les entrepreneurs ou les organisations de producteurs. L'accès aux services d'appui technique et financier dans le cadre du projet se fera suivant trois modalités principales correspondant chacune à un guichet, et une modalité transversale d'appui.

- Le premier guichet vise à donner un appui aux bénéficiaires pour développer/affiner leurs plans d'affaires qui seront soumis pour financement. Le projet contribuera à ce financement jusqu'à hauteur de 70 % des coûts des projets, essentiellement sur les investissements (200 projets avec un coût maximum de 15 000 000 F CFA par projet). Les bénéficiaires seront identifiés suivant l'approche par la demande et par un appel à projet pour des thématiques spécifiques.
- Le second guichet se fera sous forme de financement sur base de crédit auprès d'une IFP. Le FSRP contribuera à ce financement jusqu'à hauteur de 50% des coûts des projets, essentiellement sur les investissements (60 projets de regroupement impliquant au moins 100 agriculteurs, avec un maximum de 50 000 000 FCFA par projet). Les bénéficiaires seront identifiés suivant l'approche par la demande et par un appel à projets pour des thématiques spécifiques.
- Le troisième et dernier guichet servira exclusivement aux bénéficiaires des primo entrepreneurs, des femmes et des jeunes, promoteurs de projets ou d'idées de projets innovants pour la mise en place d'exploitations de production et de transformation agroalimentaire, des coopératives, des pépinières, et des services d'appui à la production et à la transformation. Le FSRP contribuera à ce financement jusqu'à hauteur de 85% des coûts des projets (350 projets avec un coût maximum de 7.000.000 FCFA par projet).

En plus de ces trois guichets, un fonds de garantie servira à couvrir jusqu'à concurrence de 50% les risques liés au crédit pour les banques qui financent les porteurs d'initiatives innovants le long des chaînes de valeur agricoles, les projets d'agrégation et de diffusion d'innovations technologiques.

Pour l'ensemble des guichets, les procédures de sélection des bénéficiaires, seront conduites par le spécialiste en gestion des instruments financiers. Un manuel spécifique précisera les parties prenantes, les processus et les modalités de fonctionnement de chacun des guichets ainsi que les modalités de redevabilité. Le manuel précisera également les modalités de création et d'abonnement aux différents guichets.

Composante 4 - Intervention en cas d'urgence (CERC).

La composante contingente d'intervention en cas d'urgence (CERC) est une composante qui vise à créer un mécanisme de financement des dépenses éligibles d'urgence en cas de catastrophe. Si cette composante est activée, elle permettra un décaissement rapide des fonds pour aider à réduire les dommages aux infrastructures, assurer la continuité des activités et permettre une réhabilitation rapide.

À la suite d'un événement défavorable provoquant une catastrophe majeure, le pays participant touché pourra demander à la Banque mondiale de canaliser les ressources des autres composantes vers le CERC. Un manuel d'intervention d'urgence (ERM) sera élaboré, avec des dispositions fiduciaires, de sauvegarde, de suivi et d'établissement de rapports, ainsi que toute autre disposition de coordination et de mise en œuvre nécessaire, comme condition au décaissement. Le résultat attendu de cette composante est d'apporter une réponse rapide en cas de survenance d'une catastrophe pour renforcer la résilience des sinistrés.

Composante 5 - Gestion du programme

Cette composante assurera la mise en œuvre des activités clés suivantes : (i) systèmes de gestion financière et de passation de marchés ; (ii) rapports sur les activités du programme ; (iii) aspects de sauvegarde environnementale et sociale ; (iv) suivi et évaluation aux niveaux régional et national ; et (v) stratégie de gestion des connaissances et de communication pour le développement. Il comprendra également une stratégie pour cibler les jeunes, le genre et la nutrition.

Le ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (MAEDR) a bouclé le processus d'élaboration des principaux documents qui doivent servir de cadrage à la mise en œuvre dudit projet et envisage le recrutement des différents experts devant conduire le projet.

Ainsi, il est envisagé dans le cadre de la mise en œuvre du FSRP le recrutement d'un spécialiste en gestion des instruments financiers pour appuyer la coordination dans l'atteinte des objectifs de la composante 3.

Les présents termes de référence sont élaborés en vue de dresser les missions de consultant.

II. OBJECTIFS VISES PAR LA PRESENTE CONSULTATION

L'objectif général de la mission du/de la spécialiste est d'assurer une gestion efficace des instruments financiers, apporter une assistance aux activités de mise en œuvre de ces instruments conduits par le FSRP, capitaliser et rendre compte périodiquement de l'avancement technique et financier de la mise en œuvre des activités.

A ce titre il/elle travaille en étroite collaboration avec les autres membres de l'UGP et tous les autres acteurs impliqués dans l'exécution du projet.

III. MISSIONS ET PRINCIPALES TACHES

Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur du projet, le Spécialiste en gestion des instruments financiers (SGIF) est chargé d'accompagner le développement agricole à travers l'accessibilité des cibles du projet aux services financiers adaptés pour le financement des promoteurs et microprojets, d'assurer le développement des chaînes de valeur et des organisations interprofessionnelles pour accroître la diversification agricole.

De manière spécifique, le Spécialiste en gestion des instruments financiers est chargé des tâches ci-après, en conformité avec les normes et standards de la Banque mondiale :

Capacité technique :

- Consolider les capacités techniques et financières des bénéficiaires du financement du FSRP ;
- Assurer l'accès au financement de nouveaux microprojets pour toucher davantage de bénéficiaires, via les guichets créés ;
- Favoriser le partenariat entre les IF et le projet et faciliter le fonctionnement des comités locaux de développement qui seront mis en place ;
- Aider à faciliter le financement des promoteurs qui développent des activités à rentabilité financière démontrée grâce au fonds de garantie ;
- Soutenir l'accompagnement des meilleurs microprojets dans le processus de la mutation en PME/PMI.

Stratégie globale et opérationnelle :

- Organiser et suivre l'étude relative à la détermination des différents mécanismes et des instruments financiers pour appuyer chaque chaîne de valeur ciblée par le projet ;
- Appuyer les acteurs des filières ciblées dans l'élaboration/actualisation de la cartographie des CVA ;
- Déterminer et proposer les mesures à mettre en œuvre en association avec les institutions de financement locales pour fournir des services financiers adaptés aux besoins des bénéficiaires ;
- Apporter son expertise sur les modalités de mise en œuvre des différents instruments de financement du FSRP et proposer leur arrimage avec les institutions de financement ;
- Maintenir constamment la recherche de nouveaux produits financiers et des mécanismes financiers innovants ;
- Soutenir l'effort des institutions financières à s'investir dans l'offre de services aux promoteurs agricoles en proposant des contreparties et garanties ;
- Elaborer ou actualiser les manuels des gestions des fonds du projet ;
- Veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre des protocoles d'accord et des contrats avec les différents partenaires ;

Facilitation de l'accès au crédit des bénéficiaires :

- Apporter ou faire apporter un appui technique au montage des dossiers de demande de financement des promoteurs agricoles sélectionnés ;
- Donner son avis sur le dossier de demande de financement et produire un rapport d'expertise ;
- Suivre l'aboutissement du dossier de demande de financement auprès de l'organisme ;
- Servir de relais d'informations et d'écoute permanent pour l'accompagnement des bénéficiaires dans la prise en compte de leurs préoccupations ;
- Apporter un appui à la création et/ou au renforcement des partenariats secteur public-privé pour une meilleure coordination des actions et articulation des liens clés au sein de la chaîne de valeur ciblée ;
- Apporter un appui à la création ou au renforcement des organisations interprofessionnelles de produit pour leur permettre de développer ou d'améliorer des accords-cadres ;
- Proposer les mesures de renforcement des services publics et privés par un système d'information opérant.

Suivi technico financier des sous projets :

- Catégoriser les bénéficiaires de micro-projets ;
- Diagnostiquer les insuffisances dans la gestion de leurs projets ;
- Elaborer un plan de renforcement de capacités des bénéficiaires ;
- Elaborer des tableaux de bord de suivi des performances des bénéficiaires en gestion financière ;
- Effectuer des bilans à mi-parcours des microprojets et faire des recommandations ;
- Etablir un programme de suivi régulier des micro-projets et le mettre en œuvre ;
- Contribuer à l'affinement des stratégies opérationnelles du FSRP en matière d'amélioration de développement des CVA en liaison avec les autres membres de l'équipe du projet ;
- Elaborer les rapports et bilans d'activités du projet en ce qui concerne le volet CVA ;
- Participer aux réunions de coordination, de planification, de suivi et d'évaluation du projet ;
- Contribuer à la rédaction des rapports d'avancement du programme du projet (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) ;

- Élaborer les rapports et bilans d'activités du projet en ce qui concerne le volet financement des micro-projets.

IV. PROFIL REQUIS

- Niveau académique : un diplôme universitaire d'au moins (BAC+5) en agroéconomie, finance, économie, droit, sciences sociales, gestion des entreprises, ou diplôme équivalent ;
- Minimum 10 ans d'expérience dans la gestion et le développement des projets ruraux dont 5 ans à un poste de Spécialiste en gestion des instruments financiers, dans le développement des filières agricoles, développement des chaînes de valeur ou accompagnement de la production agricole ;
- Avoir une grande capacité en matière d'analyse financière, en communication et en rédaction de rapports financiers ;
- Avoir une grande intégrité morale (n'avoir jamais été condamné, aucune implication dans la corruption ou autres) ;
- Avoir une bonne connaissance des logiciels, de préférence ceux utilisés dans la gestion des projets de développement ;
- Aptitude à travailler dans une équipe pluridisciplinaire, dans un contexte multinational, multiculturel en faisant preuve du respect de la diversité ;
- Être apte à travailler efficacement sous pression ;
- Avoir une excellente capacité de communication écrite et orale en français.
- La connaissance de l'anglais est un atout.

Spécifiquement le ou la candidate doit avoir :

- Bonne connaissance du secteur agricole et des politiques, programmes et des projets agricoles au Togo ;
- Excellentes connaissances de la problématique du financement des acteurs du monde agricole ;
- Bonne connaissance en gestion de projets ;
- Solide connaissance des questions de développement des filières, de création d'entreprises, de croissance Inclusive et de développement durable ;
- Très bonne connaissance en matière d'assistance technique pour le développement de la filière agricole.

V- DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Le ou la Spécialiste en Gestion des Instruments Financiers sera basé (e) au sein de l'Unité de coordination du projet (UCP) et dépendra hiérarchiquement du coordonnateur du projet à qui il rendra compte de ses activités. Il travaillera en étroite collaboration avec les autres spécialistes du projet pendant la durée de sa mission.

VI- DUREE DE LA MISSION

La durée des prestations est de douze (12) mois à temps plein renouvelables. Le (la) candidat(e) retenu(e) sera invité(e) à signer un contrat d'une année renouvelable. Toutefois, la poursuite de son contrat de travail d'une année d'activité à l'autre, est subordonnée aux évaluations annuelles satisfaisantes de ses performances antérieures, faite par le Coordonnateur du projet et après avis favorable de la banque mondiale.

VII- CONFLIT D'INTERET ET PROCEDURES DE RECRUTEMENT

Les candidats doivent être exempts de tout risque de conflits d'intérêt, c'est-à-dire ne pas être propriétaire ou être partie prenante dans les conseils d'administration ou les organes

de direction de : firmes, bureaux d'études, entreprises, sociétés susceptibles d'être intéressés par les appels d'offres et les consultations qui résulteront des contrats financés par le projet.

Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le règlement de passation de marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale selon la méthode de Consultant Individuel (CI), conformément aux directives de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et dons de l'AID version de juillet 2016 et révisé en novembre 2017, en août 2018 et en novembre 2020 dans le «Nouveau cadre pour les achats (FNP) et les « Lignes directrices pour la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par des prêts de la BIRD et des crédits et subventions de l'IDA », en date du 1er juillet 2016 et autres dispositions stipulées dans les conventions de financement.

Les fonctionnaires ou les représentants du gouvernement peuvent faire acte de candidature dans le respect du règlement de passation des marchés qui disposent en son article 3.23.d que : « au cas par cas, la Banque peut accepter d'engager des responsables d'administrations publiques et des fonctionnaires du Togo dans le cadre de contrats de Consultants dans ledit pays, soit individuellement soit comme membre de l'équipe d'experts proposée par un cabinet de consultants, uniquement lorsque :

- Leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet ;
- Leur engagement ne créera pas de conflit d'intérêt ; et
- Leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'Emprunteur.

VIII- CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidat(e)s intéressé(e)s devront transmettre un dossier de candidature en langue française et en trois (3) exemplaires (original + 2 copies) comprenant :

- Une lettre de motivation adressée au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural ;
- Un curriculum vitae (CV) détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour le poste avec mention d'au moins trois (03) références professionnelles ;
- Une copie du (des) diplôme(s) ;
- Une copie des attestations ou certificats de travail.

NB : seules les expériences prouvées par des attestations seront considérées.

Les dossiers de candidature rédigés en français doivent être déposés sous pli fermé en personne, par courrier ou par e-mail avec la mention « Recrutement du spécialiste en gestion des instruments financiers », au plus tard le _____ 2022 à 17 heures précises, heure locale à l'adresse suivante :

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural ; A l'attention de la Personne Responsable des Marchés Publics ; Tél (00228) 22 50 07 Sis au, Avenue du nouveau Palais de la Présidence BP : 385 Lomé-Togo.